

futant & démasquant les docteurs de la nouvelle université de Bonn *, a omis bien des choses * 1 Oct. P. 174. essentielles à son but, & lui reproche ces omissions d'une manière aussi amicale que favorablement & méthodiquement développée. Il s'arrête d'abord à la fameuse *Defensio Cleri Gallicani*, par Bossuet, & prouve d'après Soardi, que cet ouvrage (aini que nous l'avons déjà observé *) n'est pas à beaucoup près tel qu'il est sorti des mains de l'évêque de Meaux. Il rapporte la déclaration suivante de M. Targni, préfet de la bibliothèque royale, qu'on lit écrite de sa main à la tête d'un manuscrit de cette *Déclaration*, conservé dans cette même bibliothèque.

„ Le 10 du mois de Mars 1724, l'ancien évêque de Fréjus, précepteur du roi, & ministre d'état, m'a remis entre les mains à Versailles le 10 de Mars 1724, l'ouvrage latin Ms. de feu Mons. Bénigne Bossuet, évêque de Meaux, intitulé : *Defensio Declarationis Cleri Gallicani, de ecclesiastica potestate*, 19 Martii 1682, pour être conservé dans la bibliothèque du roi, & pour être inséré aux registres & catalogues de cette même bibliothèque, sous cette condition, & avec ordre de ne laisser prendre aucune copie de cet ouvrage, & qu'on ne le communiquera à personne pour le transcrire. „

„ Le mercredi 15 Décembre 1728, j'allai rendre mes devoirs, & présenter mes respects à M. le chancelier d'Aguesseau, en son hôtel de la place de Louis-le-Grand. Après que je l'eus salué, assuré de mon profond respect, je lui dis que j'étois chargé de la part de M. le cardinal de Fleuri, & de Rohan, de demander à sa grandeur la communication de la copie de l'ouvrage de feu M. Bossuet, sur

* 1 Janv. 1788, P. 29. Dist. hist. art. BOS-SUET. édit. 1789. art. SOARDI. édit. 1784.